

À LA RECHERCHE D'ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE SCIENCES DE 8^e ANNÉE

Le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) est une évaluation qui mesure les connaissances et les habiletés des élèves de 8^e année (au Québec, 2^e secondaire) du Canada dans trois matières : les sciences, la lecture et les mathématiques. Cette évaluation a été mise au point par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. L'évaluation du PPCE vise deux objectifs principaux : étudier dans quelle mesure les élèves de 8^e année/2^e secondaire sont prêts à relever les futurs défis scolaires et aider les responsables de l'élaboration des politiques de partout au Canada à prendre des décisions éclairées en éducation.

Une séance d'établissement des normes sera effectuée dans le cadre du processus d'analyse du PPCE 2023. La séance d'établissement des normes pour l'évaluation en sciences du PPCE 2023 aura lieu dans les bureaux du CMEC, à Toronto, les 24 et 25 avril 2024, de 9 h à 16 h 30. L'objectif de cette séance est d'établir des points de coupure pour délimiter les niveaux de rendement des élèves. Il est essentiel de définir des normes de rendement claires et équitables avant d'entreprendre les séances de correction du PPCE.

Le CMEC sollicite les candidatures d'un petit groupe d'enseignantes et enseignants de sciences de 8^e année afin d'aider à établir les points de coupure. Une formation sera offerte à cet effet.

Les critères suivants serviront à sélectionner les participantes et participants intéressés :

- Excellente connaissance du programme d'études de sciences de 8^e année/2^e secondaire
- Solides connaissances en sciences
- Capacité de travailler dans les deux langues officielles (un atout)
- Connaissances en matière d'établissement de normes (un atout)

Le petit-déjeuner et le déjeuner seront fournis pour les deux journées de la séance.

Les frais de transport et de stationnement seront couverts conformément aux lignes directrices du CMEC. Aucune autre dépense, comme l'hébergement à l'hôtel ou dans un motel ou les frais de garde d'enfants, ne sera prise en charge.

Aucune rémunération quotidienne n'est offerte. La participation est volontaire.

Le CMEC remboursera aux écoles ou aux conseils et commissions scolaires le coût de l'embauche d'enseignantes suppléantes ou d'enseignants suppléants en vue de couvrir les affectations du personnel enseignant permanent pendant sa participation à la séance d'établissement des normes. (Le personnel enseignant permanent doit obtenir l'autorisation de son école ou de son conseil ou sa commission scolaire pour participer à la séance.)

Si vous répondez aux critères ci-dessus et souhaitez participer à la séance d'établissement des normes, veuillez remplir le formulaire de la séance d'établissement des normes du PCE 2023 accessible au lien suivant : <https://www.surveymonkey.ca/r/Z2H9HRP>.

La date limite pour la soumission des candidatures a été repoussée au 28 mars 2024.

Nous vous remercions à l'avance de votre intérêt. Un membre du personnel communiquera avec vous peu après la date limite du formulaire.
